

POUR LES COLLÈGES
LE DÉPARTEMENT AGIT !



DOSSIER DE PRESSE

RENTRÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

JORGE SEMPRUN À GUEUGNON

JEUDI 28 AOÛT 2025

C'EST LA RENTRÉE

Plus de 24 000 collégiens vont faire leur rentrée le lundi 1^{er} septembre 2025. Ce jeudi 28 août 2025, André Accary, président du Département de Saône-et-Loire, et Mathilde Chalumeau, vice-présidente chargée des collèges, feront le point sur les ambitions départementales pour les 60 collèges publics et privés dont la collectivité a la charge. Modernisation, sécurisation et bien-être des élèves et du personnel restent une priorité affirmée de la majorité départementale avec un budget global de près de 54 millions d'euros malgré un contexte budgétaire restreint.

Le Département de Saône-et-Loire emploie 483 agents au sein des 51 collèges publics afin d'assurer un service de qualité en matière de restauration, d'hygiène et de propreté des locaux, d'accueil, d'hébergement mais également de maintenance des bâtiments et d'entretien des espaces extérieurs. La modernisation, la sécurisation et le bien-être restent les trois axes majeurs pour le Département de Saône-et-Loire qui inscrit un budget global de près de 54 millions d'euros.



> LA MODERNISATION

Pour offrir aux collégiens et aux équipes pédagogiques des collèges modernes, adaptés et fonctionnels, le Département de Saône-et-Loire investit, chaque année, dans les bâtiments : agrandissements, restructurations, construction, aménagements, isolation, accessibilité, performance énergétique et environnementales.



> LA SÉCURISATION

Au fur et à mesure des années, le Département déploie des moyens techniques et financiers importants pour assurer la sécurité des collégiens. Cela passe par la protection des bâtiments, mais aussi par la sensibilisation des collégiens face au harcèlement scolaire.



> LE BIEN-ÊTRE

Alimentation de qualité, sport pour tous, projets éducatifs et culturels, stages et apprentissage, citoyenneté et engagement sont autant de sujets sur lesquels le Département travaille pour favoriser le bien-être des collégiens et du personnel au sein des établissements.



54 M€ DE BUDGET GLOBAL

➔ Dont 32 M€ pour les investissements et le fonctionnement



51 COLLÈGES PUBLICS

9 COLLÈGES PRIVÉS

3 INTERNATS

24 524 ÉLÈVES

(20720 en public avec 33 classes ULIS + 3 150 en privé)

654 ÉLÈVES DE SEGPA

dans 11 collèges publics

33 CLASSES ULIS

(Unité localisée pour l'insertion scolaire)

483 AGENTS DÉPARTEMENTAUX DES COLLÈGES



- ➔ 356 agents polyvalents
- ➔ 74 cuisiniers professionnels
- ➔ 53 agents de maintenance



COLLÈGE JORGE SEMPRUN À GUEUGNON

AGRANDISSEMENT DE L'INTERNAT :

14 PLACES SUPPLÉMENTAIRES

Pour rappel, l'internat était prévu initialement avec 42 lits afin de permettre l'accueil de filles et d'autres publics que les sportifs. Néanmoins, en raison de la forte baisse du nombre d'élèves internes au fil des années, seule une partie de l'internat avait été aménagée avec 4 unités de 7 lits lors de l'ouverture du collège en 2012.

En 2022 - 2023, les 28 places étaient occupées de la façon suivante :

- > 20 lits occupés sur 21 lits côté garçons (17 internes en section foot + 3 internes autres)
- > 6 lits occupés sur 7 lits côté filles.

En 2023, en raison de l'augmentation du nombre de candidatures à la section foot, le collège Jorge Semprun avait sollicité des places supplémentaires. Il a ainsi été décidé d'aménager les 14 places restantes. Les travaux ont été réalisés entre octobre 2023 et novembre 2024.

À LA RENTRÉE

Les travaux ont permis la création de 14 places supplémentaires : 7 places garçons et 7 places filles. Une amélioration a été apportée aux blocs sanitaires par l'apport de toilettes supplémentaires avec douche et lavabo accessible aux personnes à mobilité réduite. La chambre des surveillants a également été mise en accessibilité.

**L'AMÉLIORATION DU CONFORT DES
UTILISATEURS A ÉTÉ COMPLÉTÉE
PAR L'INSTALLATION :**

> de sèche-serviettes pour les élèves
> de rideaux de répartition ignifugés entre chaque place, définissant ainsi un espace personnalisé pour chaque élève. Ce système séparatif a également été installé dans la partie existante de l'internat correspondant aux 28 places existantes pour le confort des élèves.

**Le projet a été conçu par l'agence
« A deux architectes » de Paray-le-Monial.**

➔ **Montant de l'opération : 384 796 € TTC
financés à 100% par le Département
de Saône-et-Loire**



LE COLLÈGE

➔ **Principal : Grégory Cayon**

➔ **12 agents départementaux :**

- 2 cuisiniers
- 8 agents d'entretien
- 1 agent d'accueil
- 1 agent de maintenance
- 1 équipe de maintenance mobile

➔ **455 élèves** issus élèves issus des communes de Chassy, Curdin, Gueugnon, Issy-l'Évêque, La-Chapelle-au-Mans, Marly-sur-Arroux, Montmort, Neuvy-Grandchamp, Rigny-sur-Arroux, Sainte-Radegonde, Saint-Romain-sous-Versigny, Toulon-sur-Arroux, Uxeau, Vendenesse-sur-Arroux.

➔ **445 demi-pensionnaires**

➔ **26 698 € de subventions départementales à dépenser sur Agrilocal**

➔ **Labellisé E3D**

➔ **Tablettes :** collège équipé en mode collectif depuis 2017

MODERNISER

ENCORE ET ENCORE

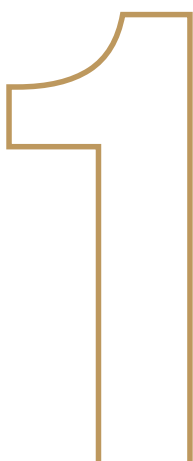
Le Département de Saône-et-Loire, conscient de l'importance de favoriser les générations futures, fait des collèges une des priorités majeures de son action politique.

Les moyens humains, financiers et matériels mis en œuvre qui augmentent chaque année poursuivent un objectif ciblé : le bien-être des collégiens dans leur établissement.

Pour cela le Département agit en :

- développant des collèges modernes, bien équipés et respectueux de l'environnement ;
- renforçant la sécurité des établissements pour protéger les collégiens des troubles extérieurs ;
- proposant des actions essentielles à la réussite des élèves en complément des enseignants délivrés par l'Education nationale.

L'ensemble de ces actions doit permettre de satisfaire les besoins essentiels des collégiens afin de leur permettre d'apprendre dans les meilleures conditions.



LE NUMÉRIQUE

Conscient des enjeux du numérique éducatif depuis de longues années, le Département de Saône-et-Loire met à disposition des établissements scolaires des modes d'apprentissage plus collaboratifs permettant un meilleur accompagnement des élèves.

En 2025, mise en œuvre de 49 nouveaux serveurs permettant un pilotage centralisé des équipements, une amélioration et sécurisation du service rendu aux usagers et une maintenance préventive plus efficace.

- > Renforcement de la sécurité des usages et des données.
- > Réduction de l'impact environnemental en rationalisant le nombre d'équipements et en allongeant la durée de vie du matériel.
- > Déploiement de la fibre à 100% dans les collèges
- > Mise en œuvre d'une solution de nouvelle génération d'antivirus performante et innovante.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental des usages numériques (SDUN), **le Département a fait du numérique dans les collèges un de ses 4 axes prioritaires en matière de politique publique.**

1. Adapter le matériel numérique aux pratiques pédagogiques en renforçant les équipements en matériel et en connectivité partout (wifi, salle 30 PC, chariots pc, matériels, etc.)
2. Proposer des outils de communication et de partage de données
3. Accompagner intelligemment la digitalisation des familles, des enfants et la communauté éducative en mettant des actions de formation et sensibilisation et des contenus autour des bonnes pratiques du numérique, les mesures de protection face aux dangers.



Le schéma départemental des usages et services numériques approuvé en mars 2025 prévoit la mise en œuvre d'un Espace Numérique de Travail pour la rentrée 2026. Cet outil pédagogique, de communication et de vie-scolaire permettra de faciliter le quotidien des parents, enseignants et élèves.

À LA RENTRÉE

- ➔ **6 000 tablettes dans 51 collèges**
- ➔ **4 collèges en équipements individuel : La Clayette, Saint-Martin-en-Bresse, Saint-Germain-du-Plain et Lugny**
- ➔ **Nouveau design et nouvelle tablette Unowhy Y10 Premium - Gen 2 avec le remplacement de 1373 tablettes pour un montant de 500 000€.**

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Le Département a initié d'important travaux de rénovation afin que la sobriété énergétique soit étudiée de manière globale dans l'objectif du Décret tertiaire et du décret BACS et que les bâtiments et espaces permettent à ses occupants et utilisateurs de bien vivre le changement climatique :

- > Le développement des énergies renouvelables avec l'énergie photovoltaïque, la géothermie, chauffage bois,
- > des travaux de performance énergétique : isolation par l'extérieur, changement de menuiseries, protection solaire, réfection de chauffage et de la ventilation en intégrant la qualité de l'air intérieur,
- > le traitement végétal pour créer des ilots de fraîcheur
- > la désimperméabilisation des cours et leur traitement végétal pour créer des ilots de fraîcheur
- > ...

Depuis 2015, ce sont près de 200 millions d'euros ont été investis pour moderniser et entretenir les collèges, dont 17 M€ en 2025, dont 13 M€ pour les opérations de travaux.

Rien que pour la période estivale 2025, le Département a investi 845 000 € dans les collèges :

- > mise en service de la vidéoprotection dans les collèges de **La Clayette, Matour, Marcigny, Sennecey-le-Grand et Tournus**
- > amélioration de la réfection des réseaux d'eau et des travaux de maintenance de la couverture de la demi-pension à **Digoin** (40 000€)
- > réfection de la couverture de la SEGPA du collège Schuman à **Mâcon** (150 000€)
- > remplacement de sols souples dans les salles de cours au collège Centre du **Creusot** (50 000€)
- > rénovation des laveries des collèges Condorcet à **la-Chapelle-de-Guinchay** et du collège Bréart à **Mâcon** (300 000€)

- > réfection de deux cages d'escaliers au collège Roger Boyer à **Cuiseaux** (200 000€)
- > mise en conformité sécurité incendie au collège Anne Frank à **Montchanin** + remplacement de portes coupe-feu d'ici à fin septembre (100 000€)
- > décroïsonnement dans le cadre de l'agrandissement du self du collège Prévert à **Chalon-sur-Saône** (5000€) en vue de la rénovation à l'été 2026

À LA RENTRÉE

Le Département va ouvrir des autorisations de programme pour mener divers travaux d'adaptation des établissements, en priorisant notamment les enjeux de sécurité, et en poursuivant

- ➔ le déroulement du Plan éco-collèges avec la rénovation complète des deux éco-collèges Saint-Marcel et Saint-Germain-du-Bois
- ➔ les rénovations globales des collèges de Verdun-Ciel et de Paray-le-Monial
- ➔ la restructuration du collège de Montcenis
- ➔ la reconstruction du collège de Sanvignes-les-Mines.

LA SÉCURISATION

La sécurisation des établissements se poursuit. Aujourd'hui, c'est l'installation de systèmes anti-intrusion et de vidéoprotection, pour disposer des images d'intrusion en cas de vols ou de dégradations, qui est en cours de déploiement dans les 51 collèges publics de Saône-et-Loire.

La mise en service est effective dans les 30 premiers collèges équipés le 11 juillet 2025.

Pour rappel, 96% des collèges ont déjà effectués un choix, à 88% entre les choix 2 et 3.

1. CHOIX 1 : Installation « de base » consistant en la pose de caméras de vidéoprotection dans les espaces extérieurs du collège surveillant les abords du bâtiment uniquement en dehors des périodes d'activités. Elle ne détecte pas les intrusions dans le bâtiment.

2. CHOIX 2 : Installation « intermédiaire » consistant à équiper en caméras de vidéoprotection les espaces extérieurs ainsi que les accès du bâtiment, au niveau des circulations intérieures. Le fonctionnement est actif en dehors des périodes d'activités.

3. CHOIX 3 : Installation « complète » sur validation du Conseil d'Administration, consistant à équiper en caméras de vidéoprotection les espaces extérieurs ainsi que les accès du bâtiment au niveau des circulations intérieures. Le fonctionnement est actif pendant la présence des élèves.

➔ **Coût moyen par collège : 100 000 € TTC**



À LA RENTRÉE

Sur les 31 autres établissements à équiper :

- ➔ les études et travaux porteront sur 14 établissements de septembre 2025 à juin 2026
- ➔ 6 établissements faisant l'objet d'une restructuration globale seront traités lors des travaux spécifiques (Sanvignes-les-Mines, Saint-Germain-du-Bois, Couches, Paray-le-Monial, Verdun-Ciel et Saint-Marcel).

LA RESTAURATION

Soucieux d'offrir une restauration de qualité à ses élèves, le Département de Saône-et-Loire se mobilise pour favoriser le développement des circuits de proximité dans les restaurants scolaires des collèges avec le savoir-faire de 71 cuisiniers qui produisent au sein des collèges.

Ce sont près de 16 000 repas qui sont servis chaque jour dans les collèges de Saône-et-Loire avec un fil conducteur : permettre de bien manger aux convives car l'alimentation joue un rôle majeur dans les capacités d'apprentissage des jeunes et il est important de donner des habitudes saines de consommation aux futurs consommateurs adultes.

2

LA RESTAURATION



DES INITIATIVES CONCLUANTES



À la suite de la rénovation complète des demi-pensions des collèges Schuman de Mâcon et En fleurette de Saint-Gengoux-le-National, le service à l'assiette unique a été mis en place dans ces deux établissements. Le self participatif permet de renforcer l'autonomie de l'élève et de le rendre acteur de son repas.

Le bilan est très positif :

- > Une augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire
- > Un gaspillage alimentaire maîtrisé avec une moyenne de 23 grammes de déchets par convive
- > Pour les agents, moins de manipulation, de préparation et de port de charge.

Des travaux sont programmés dans les 5 années à venir à Paray-le-Monial, Montcenis, Sanvignes, Etang-sur-Arroux, Châtenoy-le-Royal

**+ 0,33 € par repas
au 1^{er} janvier 2026**

Afin de couvrir la dernière inflation de 1,3 % (+ 22 % d'inflation en 10 ans), il sera proposé, lors de la prochaine assemblée départementale en septembre, d'augmenter le prix du repas. Ainsi au 1^{er} janvier 2026, le nouveau tarif de la restauration scolaire passera pour le forfait de 4 jours de 3,29 € à 3,62 €.



BON À SAVOIR

Le coût réel d'un repas est estimé à 9,85 €, il comporte les coûts des marchandises, les frais de personnels, les investissements et l'entretien des locaux de production et d'accueil des convives. Le différentiel entre le prix réel d'un repas et le prix facturé (3,62 €) sera pris en charge en grande partie par le Département. **Cela représente pour le Département un budget de 365 000 €.**

LA RESTAURATION



MUTUALISER LA RESTAURATION AVEC LES COMMUNES

Dix conventions de mutualisation de la restauration scolaire ont déjà été conclues avec les collèges Anne Frank à **Montchanin** ; Hubert Reeves à **Epinac** ; Jean Moulin à **Montceau-les-Mines** ; Jean Moulin à **Marcigny** ; La Varandaine à **Buxy** ; Louis Aragon à **Châtenoy-le-Royal** ; Louis Pergaud à **Couches** ; Olivier de la Marche à **Saint-Martin-en-Bresse** ; Pierre Vaux à **Pierre-de-Bresse** et Roger Vailland à **Sanvignes-les-Mines**. Leur service de restauration scolaire accueille des écoles primaires et maternelles, 1 100 repas quotidiens sont actuellement préparés et servis à ces élèves.

DIVERS ATELIERS SONT ORGANISÉS pour sensibiliser les élèves à la nutrition en lien avec la santé

ATELIER 1 MANGER ET BOUGER POUR ÊTRE EN BONNE SANTÉ

- Réflexion sur l'alimentation afin de comprendre son lien avec la santé et l'activité physique
- Promotion de choix alimentaires favorables à la santé
- Lutte contre la sédentarité

ATELIER 2 ÊTRE CONSOM'ACTEUR ÉCORESPONSABLE

- Sensibilisation au respect de l'environnement et à l'intérêt de l'agriculture en circuit court et durable et de consommer local et de saison
- Lutte contre le gaspillage alimentaire

ATELIER 3 FAIT MAISON - LOCAL VS INDUSTRIEL

- Compréhension de l'impact de notre alimentation sur la santé et l'environnement
- Identification des produits bénéfiques à notre santé
- Prévention sur les additifs et leurs dangers pour notre santé

ATELIER 4 MÉDIA, ALIMENTATION, BUZZER !

- Réflexion sur l'alimentation saine pour la santé (mentale ou physique)
- Développement de l'esprit critique face aux réseaux sociaux et médias sur l'alimentation

ATELIER 5 ATELIER PETIT DÉJEUNER

- Amélioration de la qualité nutritionnelle
- Promotion de choix alimentaires favorables à la santé

DES OPÉRATIONS PONCTUELLES pour faire découvrir les produits d'excellence

Le Département investit également dans différentes opérations valorisantes des produits de qualité et de proximité sous labels d'appellation d'origine protégée (AOP) ou d'indication géographique protégée (IGP) ou de produits maraichers locaux.

Le Département poursuit ses opérations volailles Bresse, crème et beurre de Bresse, bœuf de Charolles permettant aux convives de découvrir des produits de qualité, avec des recettes variées sous l'impulsion des chefs de cuisine des collèges.

➡ Le Département consacre 100 000€ à ces opérations.

☆ NOUVEAU À LA RENTRÉE !

L'association nationale
Le Grand Repas organise
le jeudi 9 octobre 2025
la 6^e édition du GRAND REPAS

Une fois par an, le Grand Repas, c'est un rendez-vous qui réunit les citoyens d'un même territoire autour d'un menu unique élaboré par une marraine ou un parrain Chef local, à partir de produits locaux et de saison du repas et de ses valeurs

LE MÊME JOUR, LE MÊME MENU,
PARTAGÉ PAR TOUS !



Cette année en Saône-et-Loire, **Cédric BURTIN**, chef doublement étoilé du restaurant Cédric Burtin/ L'Amayllis a accepté d'être le parrain de cette 6^e édition, aux côtés d'**Arnaud LIOCHON**, chef du restaurant scolaire au collège Camille Chevalier à Chalon-sur-Saône. Les chefs ont concocté un menu local est de saison, qui a pour objectif d'être largement cuisiné ce jour-là dans les restaurants collectifs ou traditionnels, ou à la maison !

Cet événement est une belle opportunité pour renforcer les liens au sein des communautés locales et sensibiliser à une alimentation plus responsable, autour des enjeux du circuit-court, de l'éducation au goût et à l'anti-gaspillage alimentaire.



La plateforme Agrilocal, partenaire du Grand Repas, permettra aux établissements participants adhérents, de commander les produits locaux rentrant dans la composition de leur menu du Grand Repas.

Le Grand Repas aura lieu durant la semaine « Au pré l'assiette » proposée par l'association nationale Agrilocal du **6 au 10 octobre 2025**. À cette occasion, les collèges volontaires pourront, comme habituellement, s'inscrire
> pour élaborer un menu 100% Agrilocal durant cette semaine
> OU composer des repas toute la semaine avec au moins chaque jour 1 produit commandé sur la plateforme
OU réaliser le Grand repas !

DES ACTIONS PEDAGO- GIQUES

Le Département propose des actions essentielles à la réussite et l'épanouissement des élèves en complément des enseignements délivrés par l'Education Nationale

Des actions qui utilisent le sport, la culture, l'environnement, l'engagement comme vecteurs d'apprentissage réussis.
Le Département accroît le budget consacré aux opérations éducatives auprès des jeunes collégiens

➡ **+150 000€ en 2025**
par rapport à 2024

3

DES ACTIONS PÉDAGOGIQUES



NOUVEAU À LA RENTRÉE !

Le Département propose la création d'un nouveau dispositif appelé « **Guide des actions éducatives** » à destination des collèges du territoire.

L'objectif est d'ouvrir les collèges sur leur environnement afin que les collégiens puissent bénéficier d'apprentissages variés dans leur contenu et dans leur présentation de la part des partenaires du Département.

Ce dispositif vise à soutenir, financer et coordonner des projets éducatifs en lien avec les priorités définies par le Département.

Il est proposé, en plus de l'Appel à projets en faveur des collégiens, de mieux valoriser les animations existantes et développer une offre

destinée aux collégiens à travers un guide d'animations éducatives sélectionnées par le Département autour de 4 thématiques :

- > Le vivre ensemble
- > L'engagement
- > Le sport, la santé et l'alimentation
- > L'environnement.

Ce guide des actions éducatives sera mis à disposition des collèges publics du Département afin qu'ils puissent y choisir les activités qu'ils veulent mettre en place.

Deux modalités pratiques de financement peuvent être proposées :

- > Une offre gratuite avec les partenaires conventionnés du Département
- > une offre d'interventions culturelles financées à part égale par le Département et les collèges.

L'APPEL À PROJETS POUR LES COLLÉGIENS

Ce dispositif est une porte d'entrée unique pour soutenir les projets pédagogiques des collèges, favoriser leur interdisciplinarité, ainsi que la lisibilité de l'action du Département.

À LA RENTRÉE

Le règlement des appels à projets dispose de 3 nouveautés :

- ➡ **La mise en place d'un téléservice pour gérer ce dispositif**
- ➡ **Les collèges ayant une « classe défense » pourront déposer un dossier en plus pour ces classes avec un montant maximum de subvention de 2 000 €**
- ➡ **Les collèges ayant une classe « dispositif relais » ou « UP2A » pourront également déposer un dossier en plus pour ces classes avec un montant maximum de subvention de 2 000 € (au lieu de 4000 € précédemment).**

LES ACTIONS ENTRE LE SDIS ET LES COLLÈGES SYSTÉMATISÉES ET RENFORCÉES

Durant le mandat 2021/2023 du CDJ71, le secteur de la Bresse avait mis en place tout un dispositif de promotion de la Quinzaine des Jeunes Sapeur-Pompiers (JSP) qui s'était réalisée à l'automne 2023, dans 11 collèges. Cette action permet de promouvoir l'engagement des jeunes mais aussi de renforcer les liens entre les pompiers et les collèges, deux structures essentielles du territoire. En 2024/2025, l'action a été relancée avec un nouveau nom « Opération sapeurs-pompiers 71 dans les collèges ». Sans contrainte de date ni de période, elle s'est déroulée dans une dizaine de collèges durant l'année scolaire. Concrètement, les pompiers se déplacent dans chaque collège avec du matériel et des véhicules pour présenter leurs actions, mettre en place les ateliers définis par le CDJ (enfumage de salles, gestes de premiers secours, bons réflexes...) et proposer aux collégiens intéressés, un engagement dans les JSP.

À LA RENTRÉE

L'objectif est que cette opération puisse se tenir dans tous les collèges.

EXPÉRIMENTATION AUTOUR DU NUMÉRIQUE

Dans le cadre du Schéma départemental des usages numériques (SDUN) est apparu la nécessité d'apporter, en complément de l'Education nationale, une éducation aux bienfaits et aux dangers du numérique. En effet, les collégiens manipulent quotidiennement cet outil sans avoir pleinement conscience des enjeux et sans mesurer les dangers potentiels que cela implique. Des ateliers « Les magiciens du numérique », seront proposés à tous les collèges. Utilisant des kits de jeu fournis par Orange, les délégués au numérique des collectivités territoriales partenaires, animent des séances permettant aux élèves de sixième de comprendre le fonctionnement d'Internet, de connaître le bon usage de tous ces outils et de prévenir les mauvais comportements.

À LA RENTRÉE

Cette action expérimentée en 2024/2025 au collège Doisneau sera menée pour tous les élèves des classes de sixième.

« DO YOU SPEAK BASKET-BALL »

> Séances d'initiation « Basket » encadrées et animées par des joueurs professionnels étrangers de l'Élan Chalon et de Charnay Basket Bourgogne Sud (CBBS)

À LA RENTRÉE

5 collèges sélectionnés pour l'Élan Chalon :

Autun « La Chataigneraie », Chalon-sur-Saône « Robert Doisneau », Chatenoy-le-Royal « Louis Aragon », Chauffailles « Jean Mermoz », Montceau-les-Mines « Saint Exupéry »

5 collèges sélectionnés pour le CBBS :

Couches « Louis Pergaud », Mâcon « Notre Dame », Montcenis « Saint Gilbert », Pierre de Bresse « Pierre Vaux », Saint Rémy « Louis Pasteur »



LA SANTÉ DES JEUNES COLLÉGIENS

L'Equipe de Prévention et d'Information Collective pour l'Enfance et l'Adolescence (EPICEA) met en place des actions de prévention des situations de risque et de danger chez les mineurs et intervient à la demande des établissements scolaires.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES



LE BUS DE L'APPRENTISSAGE

Le dispositif « Bus de l'apprentissage », mis en place depuis de nombreuses années par le Département de Saône-et-Loire, est destiné à sensibiliser les jeunes sur l'intérêt de se former à un métier et sur les possibilités offertes par la voie de l'apprentissage. Les intervenants expliquent le principe de l'apprentissage, les parcours existants et les démarches à réaliser tout en répondant aux questions des jeunes.

Le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) est un lieu de réflexion, de discussion, de découverte et d'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie locale. Grâce à cette expérience, les collégiens s'initient au travail collectif et à la vie publique.

Support de découverte et d'apprentissage, les jeunes élus proposent des projets au cours de leur mandat et mettent en œuvre des actions au bénéfice des Saône-et-Loirien.

POUR L'APPRENTISSAGE
LE DÉPARTEMENT AGIT !





BUS
L'APPRENTISSAGE



BUREAU UNIVERSEL DES SAVOIR-FAIRE

TOURNÉE
DANS LES COLLÈGES

16 JANVIER
> 21 FÉVRIER 2025



saoneetloire.fr

À LA RENTRÉE

Renouvellement des jeunes élus départementaux

Les dossiers d'inscription pour la nouvelle mandature du CDJ71, 2025-2027, seront envoyés à l'ensemble des collèges tout début septembre et devront être retournés à la direction départementale des collèges avant le 15 octobre 2025.

Du 15 septembre au 10 octobre 2025, les coordonnatrices du CDJ71 interviendront dans les collèges pour présenter le fonctionnement ainsi que les actions et projets réalisés au cours des trois derniers mandats.

La session plénière d'ouverture se tiendra courant novembre 2025.

LA CÉRÉMONIE DES MENTIONS TRÈS BIEN



Chaque année, les élèves ayant obtenu une mention Très bien au brevet des collèges sont félicités.

À LA RENTRÉE
Opération reconduite.



ÉVOLUTION DE LA SECTORISATION DES COLLÈGES DE CHALON-SUR-SAÔNE

Alors que sa capacité théorique est de 600 élèves, le collège Camille Chevalier connaît depuis de nombreuses années une croissance de ces effectifs (658 élèves à la rentrée 2024).

Pour faire face à ses difficultés de fonctionnement, le collège Camille Chevalier a demandé au Département de modifier sa carte des secteurs scolaires afin de diminuer, dès la rentrée de septembre 2025 et sur 4 ans, ses effectifs de 60 élèves, soit l'équivalent de 2 divisions.

Ces propositions ont fait l'objet d'une large concertation incluant les conseillers départementaux concernés, les élus de la Ville de Chalon-sur-Saône, les principaux des collèges concernés, les directeurs des écoles concernées, les inspecteurs de l'Éducation nationale ainsi que les représentants des parents d'élèves des collèges et des écoles.

À LA RENTRÉE

Afin de diminuer progressivement les effectifs du collège Camille Chevalier, il a été décidé de rattacher :

- ➡ l'école Anne Frank au collège Jean Vilar (jusqu'à présent rattachée au collège Camille Chevalier),
- ➡ l'école Clairs Logis au collège Jacques Prévert (jusqu'à présent rattachée au collège Jean Vilar).

617 élèves sont attendus pour cette rentrée au collège Camille Chevalier.



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr